

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FONT-ROMEUE – ODEILLO – VIA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021

---ooOOoo---

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN

Le NEUF SEPTEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEUE ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire

Date de la convocation : Vendredi 3 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Ayant pris part aux délibérations : 17

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LUNEAU Alain - M. RIFF Michel - Mme DELIAS Christine - Mme GARRABE-POUGET Jeannine - M. Serge PONSA - Mme ARTIGUES Inès - M. PEREZ Julien - Mme NOLIN Claire - Mme OMAHSAN Faëza - M. DOVAL Loïc - Mme LEBECQ Michelle - Mme BLANCHARD Christine - Mme LE TOAN BARES PhongLan

ONT DONNÉ PROCURATION :

M. BOSSELUT Rodolphe à Mme ARTIGUES

M. ROBERT Rémy à M. PEREZ Julien

M. DÉMELIN Jean-Louis à Mme LE TOAN BARES PhongLan

Mme LARROZE Rachel à Mme LE TOAN BARES PhongLan

ABSENTE EXCUSEE :

Mme NGUYEN Liliane

ABSENT NON EXCUSE :

M. DESCLAUX Fabien

TRAME 2

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Mme GARRABE-POUGET Jeannine est nommée Secrétaire de séance.

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de FONT-ROMEUEU- ODEILLO-VIA Séance du Conseil Municipal 9 septembre 2021 Trame 2</p>	<p>CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.5</p>	<p>DELIBERATION MUNICIPALE N° 124-2021</p>
<p>OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE AU TITRE DE LA SEMAINE D'ANIMATION</p>		

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire sur la demande d'une subvention exceptionnelle de 3.000 € par courrier du 7 juin dernier ;

Cet accompagnement financier permettrait l'organisation d'une semaine culturelle du 18 au 25 septembre prochain ;

Il s'agit de développer les animations afin d'y faire découvrir au plus grand nombre de multiples activités en y associant également les associations existantes sur notre territoire ;

La volonté de l'Office de la Culture et du Patrimoine est de tisser de nouveaux liens solidaires et de rompre l'isolement des romeufontains, surtout pendant cette période de pandémie ;

Vu les crédits prévus à l'article 6574 ;

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

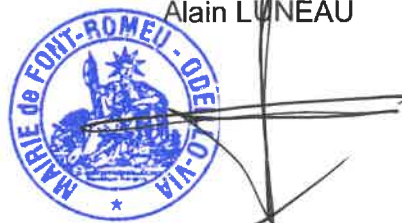
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE du versement du solde de la subvention représentant un montant de 3.000 €
DIT que les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Alain LUNEAU



Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le :
et publication ou notification du :

Affichée du : au :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.